

D cision

Objet : Modification Tarifs Colloque « Tarifs pour la participation au colloque « L'Eau et les Ecossais » du 08 au 10 novembre 2018.

Direction des affaires
financi res

Vu le d cret 2012 - 1246 du 7 novembre 2012 relatif   la gestion budg taire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu la d lib ration du conseil d'administration du 04 juillet 2016, approuvant la proposition de la commission des moyens du 17 juin 2016 de donner d l gation   M. le Pr sident de l'universit  pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de v rifier au minimum l' quilibre pr visionnel de l'op ration ;

Vu la d lib ration du conseil d'administration du 26 septembre 2016, approuvant la proposition de la commission des moyens du vendredi 16 septembre 2016 de donner d l gation   M. le Pr sident de l'universit  pour fixer certains tarifs (vente de prestations, d'objets ou de mat riels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles).

Sur proposition de M. le Directeur g n ral des Services,

DECIDE

Annulation du forfait participation au d jeuner, d cision du 10/09/2018, possibilit  de d cliner par jour de pr sence :

- o 8   HT soit 10   TTC : par jour d'inscription participation au d jeuner, redevable pour toute inscription.

Prise d'effet imm diate

+33 2 47 36 66 03
Dorothee.laillet@univ-tours.fr

UNIVERSIT  DE TOURS

 Direction des affaires financi res
 60 rue du Plat d' tain-BP 12050
37020 Tours Cedex 1

univ-tours.fr



Le Pr sident,



Philippe VENDRIX

Notification   :

Mme l'Agent comptable

Mme la Responsable de l'antenne Lettre et Langues